

## **Tarifs 2026** *(sous réserve de modifications)*

### **APPARTEMENTS DE DEUX PIÈCES**

<b>Surface</b>	<b>Loyer CHF</b>	<b>Charges et frais d'exploitation</b>	<b>Total loyer mensuel</b>
40 m <sup>2</sup>	1'505.00	150.00	<b>1'655.00</b>
53 m <sup>2</sup>	1'565.00	170.00	<b>1'735.00</b>

Prix du loyer y compris l'espace communautaire & animation.

Un décompte annuel des charges de chauffage et des frais d'exploitation est remis aux locataires, en tenant compte des acomptes mensuels payés.

#### **PRESTATIONS DE SERVICE OBLIGATOIRES**

- **Lien social – animation**

La référente sociale rencontre également les locataires de manière individuelle.

Si nécessaire, elle orientera les locataires vers le prestataire adéquat : médecin, organisation de soins à domicile, Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), assistante sociale, appel au 144, etc.

Soutien pour les demandes en lien avec le système d'alerte (abonnements et contrats, maintenance, etc.).



## PRESTATIONS DE SERVICE A CHOIX

### Services des soins à domicile (OSAD) de la Fondation Beau-Séjour

Notre OSAD facture les tarifs officiels LAMal pour toutes les prestations de soins (art.7a, al.2 OPAS).

- L'évaluation, les conseils et la coordination **CHF 76.90** l'heure
- Les examens et les traitements **CHF 63.00** l'heure
- Les soins de base **CHF 52.60** l'heure

*Ces prestations sont à la charge de l'assurance maladie de base du locataire.*

- L'aide au ménage (par OSAD) **CHF 29.00** l'heure
- Les prestations d'aide au ménage ne sont pas liées aux prestations de soins, elles sont facultatives.*

Les frais de déplacement ne sont pas facturés pour nos interventions dans les appartements protégés. En cas d'absence ou annulation, nous signaler 48h avant sinon la prestation sera facturée.

#### ▪ **Service hôtelier et technique (hors OSAD)**

Les petites réparations, l'installation de mobilier privé, les nettoyages spécifiques ou autres, sont facturés **CHF 45.00** de l'heure.